

Analyse Économique du Développement Durable : Conceptions, Branches et Approches

Economic Analysis of Sustainable development: Conceptions, Branches and Approaches

M. ABBAS Hirzellah

Pr. CHAKOUR Saïd Chaouki

Dr. MEZIANI Henen

Université de Setif,
Algérie

Université de Jijel,
Algérie

Centre universitaire
Maghnia, Algérie

hirz2006@gmail.com

schakour@yahoo.com

henen_bm@hotmail.com

Reçu le: 21/02/2020

Accepté le : 16/07/2020

Résumé : Cet article s'intéresse plus spécifiquement à insérer le concept de développement durable (DD) dans les théories de la pensée économique afin de mettre en lumière les divergences entre ses différentes conceptions et approches. En suivant une approche comparative, nous montrerons comment la prise en compte des objectifs du DD modifie la manière dont les économistes abordent les questions de croissance et de développement. L'économie en tant que science sociale n'aborde pas de même point de vue le paradigme du DD. Les différentes écoles économiques formulent des interprétations différentes et, par conséquent, elles proposent des approches et des outils de mise en œuvre diversifiés et même opposés.

Mots clés : Développement durable, Orthodoxie, Hétérodoxie, Valeur, Durabilité. Paradigme du développement.

Abstract : This article focuses specifically on the integration of the concept of sustainable development (SD) in the theories of economic thought to highlight the differences between different concepts and approaches. Using a comparative approach, we will show how taking into account DD objectives into account modifies the way economists approach growth and development issues. Economics as a social science does not address similarly the DD paradigm in the same way. The different economic schools formulate different interpretations and, consequently, they propose approaches and implementation diversified tools and even opposed.

Key Words: Durable development, Orthodoxy, Heterodoxy, Value, Sustainability, Development paradigm.

JEL Classification : Q56, O11

* Auteur correspondant : ABBAS Hirzellah (hirz2006@gmail.com).

Introduction

Le développement durable (DD), en tant que nouveau paradigme de progrès, a fait son apparition vers la fin des années 1980. la prise de conscience des limites écologiques à la pérennité des sociétés a émergé dans le contexte d'une réflexion très ancienne. Ainsi, le développement durable en tant que prise de conscience croissante d'une crise écologique imminente n'est pas inédit. Il émerge d'une réflexion évolutionniste très ancienne entre économistes en réaction à l'exploitation irrespectueuse de la nature et à la difficulté d'introduire un progrès social.

Le caractère moins précis et malléable du DD le rend propice à des interprétations aussi larges que controversées. Ceci signifie par ailleurs que les diverses interprétations sont révélatrices des tensions que les questions environnementales et sociales suscitent entre les acteurs. Le DD donne lieu à des interprétations diverses et à des pratiques plus ou moins en rupture avec le modèle du développement. Il existe une certaine divergence. Certains auteurs tels que Latouche et Rist voient que le DD s'inscrit dans la continuité du paradigme de la théorie de développement. Par contre, d'autres, tels que Waaub et Strong, voient que la notion de DD marque une rupture, un renouvellement paradigmatique de l'approche du développement.

Depuis les années 1980, l'idée évolutionniste du DD s'est largement implantée dans le discours scientifique, politique et public. Cependant, cette évolution ne donne pas un sens unique et universel au DD. Pour mieux appréhender cette évolution et afin de mieux saisir les continuités et aussi les ruptures engendrées, deux approches, historique et conceptuelle, de durabilité s'imposent. Pour un économiste, comprendre et saisir le contenu de la notion du DD passera nécessairement par l'incérer dans le débat économique : que peut nous apprendre l'analyse économique de développement durable ?

La pensée économique a formulé les fondements théoriques de l'économie de marché tout en se préoccupant d'interrogations relatives à l'équité sociale et l'intégrité environnementale. Globalement, trois variétés de courants se distinguent. En se basant sur une idéologie propre et sur une démarche spécifique, chaque courant aboutit à des résultats différents en contradiction avec les résultats des autres créant ainsi une profusion de visions de durabilité.

La méthode suivie consiste tout d'abord à sélectionner en premier lieu les courants de pensée qui abordent la notion du DD, puis en deuxième lieu, les apprécier en termes de propositions de modèles, de valeurs et d'approches de durabilité.

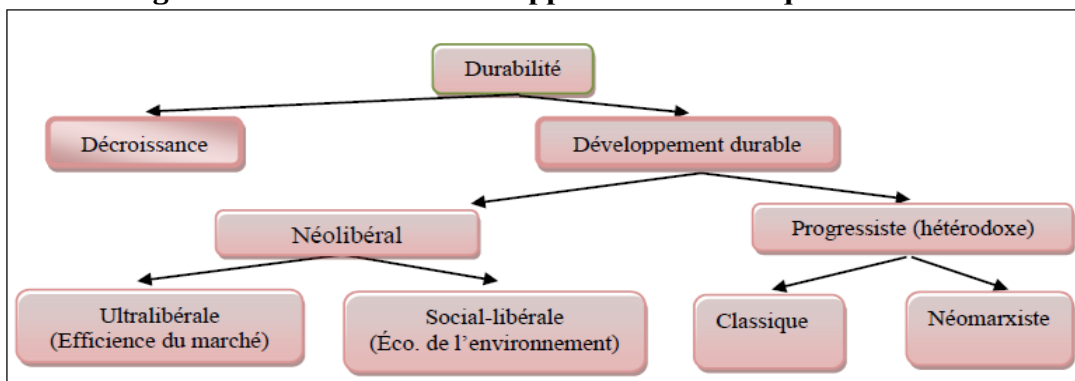
1. Courants de pensée économique et DD

Depuis ses origines, la pensée économique a adopté une approche instrumentale de la nature, la considérant comme une ressource susceptible d'être exploitée. Selon O. Godard, l'origine de concept du DD doit être recherchée dans des courants de pensée qui s'articulent autour de la même thématique, mais qui se différencient par l'emprunt d'outils conceptuels à des disciplines variées (Beaumais & chiroleu-assouline, 2001, p. 10).

La notion du DD, née dans le champ politique, est largement débattue parallèlement par des scientifiques, des hommes d'affaires et des politiciens ce qui rend sont contenu à la fois flou et complexe, si ce n'est pas contradictoire. Pour cette raison, on voit nécessaire d'établir une sorte de typologie des différentes visions pour aider à éclairer et à s'orienter dans la profusion des positions. Il résulte du cadre propre à chacune qu'elles se basent sur des hypothèses contradictoires et donnent des définitions spécifiques à la notion de durabilité, d'où il découle un large éventail de recommandations plus ou moins contradictoires.

À l'exception des partisans de la décroissance, tout le monde ou presque revendique maintenant le DD en tant que paradigme de progrès. La décroissance prône *l'après-développement*, l'impossibilité d'une croissance matérielle perpétuelle dans un monde fini. Ce sont les partisans de la décroissance qui portent les critiques les plus vives à la notion du DD vu comme la possibilité de polluer plus longtemps (Ariès, 2007, p. 170). Parmi les partisans du DD, nous distinguons généralement deux familles principales. D'une par une famille nommée *néolibérale* qualifiée de conservatoires elle mène subdivisée en vision ultralibérale et social-libérale. D'autre part, une mouvance plus disparate que qualifiée de de progressiste et souvent de contestataire (Billaudot & Destais, 18 et 19 mai 2009).

Figure 1 : Arborescence des approches économiques du DD :



Source : établie par nos soins.

Les deux familles néolibérales ; *ultralibérale* et *social-libérale*, regroupent la majorité des partisans du DD. Elles sont qualifiées de *conservatrices* parce qu'elle recommande de conserver le système capitaliste (la concurrence marchande et de libéralisme économique et politique), la seule condition de l'obtention de la croissance. Au sein de ces familles, le social est absent de la notion de durabilité. À partir du moment où cette croissance profitera à tous, l'équité prônée par le DD est ainsi systématique. La croissance comme objectif et mesure du progrès sociétal n'est pas remise en cause ici, seule la façon de la mesurer est en débat.

La vision *néolibérale* donne foi au marché et encourage la privatisation de toutes les ressources naturelles surtout les ressources épuisables. R. H. Coase (1960), dans le prolongement des travaux de A. Marshall (1906) et de A. C. Pigou, défend la privatisation de l'environnement comme moyen d'internaliser les externalités sur le marché (Abdelmalki & Mundler, 2010). Certes, ce marché présente des failles, mais l'intervention de l'État n'est pas nécessaire pour y remédier, l'intervention étant jugée pire que le mal. En matière de DD, cela revient

à retenir que la durabilité s'imposera par la force des choses, si on laisse jouer librement le marché économique.

La vision *sociale libérale* au contraire encourage intervention de l'État. D'une part, elle ne limite pas la liste des biens publics : cette liste dépend de l'ampleur des failles du marché. D'autre part, pour tous les biens qui demeurent privés, elle juge que des interventions publiques sont nécessaires pour remédier à certaines de ces failles (pouvoir de marché, absence de transparence, coûts de transaction ou externalités, etc.). Des failles qui mettent en jeu la possibilité que le développement soit durable.

Par opposition, les points de vue dits *contestataires* renvoient à une *position progressiste* au sens où l'objectif du DD nécessite des transformations institutionnelles à même de porter un autre développement que celui existant jusqu'à présent. Il ne peut être durable un développement présent qui est considéré à tel ou tel titre comme un progrès si un tel progrès est interdit aux générations futures. Elle recommande un changement institutionnel, en distinguant nettement ce qui est économique de ce qui est social, pour que le développement soit durable, or le développement tel qu'il s'opère actuellement avec les institutions en place ne peut être qualifié de durable. La croissance économique et distinguée de progrès social. La durabilité ne correspond pas à la croissance durable, qui devrait être rejetée comme un mauvais oxymore (Daly, 1990). La vision des progressistes n'est pas unique, on retrouve la vision classique (marché/État) ou la vision marxienne (l'économie relève de façon dominante du mode de production capitaliste). Certains de ceux qui s'en remettent à la vision marxienne considèrent même qu'il faut « rompre avec le capitalisme » pour parvenir à un DD et voient le capitalisme comme l'origine des déséquilibres économiques, sociaux et écologiques.

2. Conceptions du DD dans le paradigme de la théorie du développement

Afin de bien saisir l'objet et même l'objectif d'une analyse économique du DD, aborder en premier la conception de celui-ci dans le paradigme du développement s'avère très utile. Ainsi, l'objectif de cette section consiste à positionner la conception du DD dans le paradigme de la théorie du développement.

L'analyse du DD dans le cadre de l'économie du développement décèle une variété d'interprétations chez les économistes. Des interprétations aussi diversifiées que contradictoires selon l'idéologie et la prise de position entre les trois dimensions du DD. Dans Le DD peut être vu comme une continuité ou comme une rupture paradigmatique de l'approche du développement.

Cette section fournira un aperçu des propositions économiques liées à la durabilité. Essentiellement, les interprétations de la conception de DD sont réparties en trois catégories : internalisation (conservatrice), réconciliation (modérée) et complémentarité (progressiste) entre les trois piliers du DD (Vivien, 2008).

2.1. Développement durable comme internationalisation.

Une conception plus courante dans les milieux des affaires. Cette première interprétation du DD se traduit souvent par l'utilisation indifférenciée de l'expression « croissance durable », ou encore par l'idée que l'environnement et

l'économie vont de pair. Elle favorise le statu quo et rejette toutes modifications, conserver le cadre théorique unidimensionnel de la théorie de la croissance. Rejetant l'idée qu'il puisse y avoir une altercation entre logique économique et dynamique environnementale. Cette conception monodisciplinaire du DD fusionne en quelque sorte environnement et économie dans un même mouvement d'optimum et d'efficacité économiques. Le développement est assimilé à la croissance, ainsi la croissance reste la seule solution aux autres problèmes écologiques. De ce fait, les changements envisagés représentent des ajustements à la marge et le DD est assimilé à la croissance durable (Belem, 2010, p. 60).

C'est la vision de modèle orthodoxe dominant qui assimile le progrès à la croissance économique et la croissance au développement, ce qui fait ainsi de la poursuite de la croissance comme objectif perpétuel du développement. C'est la vision ultaralibérale du DD. Cette compréhension envisage la question environnementale sous l'angle de la correction des problèmes environnementaux une fois la croissance amorcée. Elle consiste à généraliser encore le principe d'économie du marché afin que l'allocation des ressources naturelles épuisables continue de se faire sur la base unique des contrats de droit privé. Cette logique conduit à la privatisation de la nature et à la création d'un nouveau marché de droits à polluer.

En gardant le même paradigme traditionnel des théories classiques, cette conception de durabilité traite l'environnement comme une nouvelle donnée qu'il suffit d'internaliser dans le modèle de croissance dont les fondements demeurent pertinents. Le principe de l'économie libérale d'autorégulation de l'économie par le marché (la main invisible...) demeure fondamental. Cette conception du DD peut être aperçue comme un scénario de « laisser faire l'économie », elle seule réglera indirectement les problèmes sociaux et environnementaux.

Il est possible d'améliorer à la fois la performance économique et la performance environnementale. Mais ce constat n'est pas toujours vérifié, à plus ou moins longue échéance, des contradictions entre rentabilité et environnement réapparaissent. Les économistes ont à faire savoir que les mécanismes de marché ne donnent pas les bons signaux de prix en matière d'environnement et qu'il est nécessaire de les corriger pour parvenir à une allocation optimale. À l'échelle de l'entreprise, bien des investissements visant la protection de l'environnement pourraient difficilement se qualifier en vertu des normes usuelles de retour sur investissement. C'est pourquoi on ne sera guère surpris d'apprendre que c'est la réglementation, et la rentabilité, qui constitue le premier facteur de motivation à la modernisation environnementale des entreprises. Derrière les souhaits et les bons vœux, la contradiction économie/environnement subsiste.

La nécessité d'aller dans le sens de l'intégration de nouvelles valeurs et règles dans les divers actes économiques. Une nouvelle économie visant de nouveaux rapports entre les humains et entre les humains et la nature.

2.2. Développement durable comme réconciliation

Cette deuxième conception, dite modérée, part du constat de la contradiction entre économie et environnement. Pour cette conception, amorcée par l'économie environnementale, le DD consiste essentiellement à réconcilier ces deux dimensions conflictuelles en internalisant les externalités (Vaillancourt, 2004).

Les difficultés viennent de ce que chaque dimension fonctionne selon sa logique propre, lesquelles ne sont pas nécessairement compatibles ou pire encore tout à fait contradictoires. Ainsi, l'économie, comme accumulation croissante des richesses, se heurte à une écologie tangible, circulaire, finie et irréversible. En partant de ce constat, cette deuxième conception du DD semble dominée par des considérations structurelles requérant des réflexions de portée technique. Or, en y regardant de plus près, il montre que l'opposition économie/environnement cache en fait une controverse beaucoup plus profonde en ce qui concerne la conception de l'économie et de l'organisation sociale. En effet, l'harmonisation de ces deux sphères peut prendre des formes assez contrastées selon la conception de l'économie et le type d'articulation du champ économique avec le champ social et politique (Belem, 2010).

Cette vision favorise une certaine domination de la logique économique et particulièrement marchande, elle soutient la gestion marchande de l'environnement à partir de taxes et de permis échangeables (Belem, 2010, p. 60). Ainsi, elle favorise le questionnement de l'économie comme principe organisateur de la société. Elle donnera naissance à la discipline de l'économie de l'environnement qui préconise une approche de durabilité qualifiée de faible.

Pour les tenants de l'approche orthodoxe néoclassique et ceux de l'école des droits de propriété, le marché, par son caractère neutre et décentralisé et surtout autorégulateur, demeure l'instrument par excellence d'une allocation optimale des ressources. Toutefois, la nature collective des biens environnementaux brouille le mécanisme de la régulation marchande, ce qui entraîne des externalités et une surconsommation des ressources.

L'école des droits de propriété ou du choix rationnel propose une solution simple : il suffit de privatiser l'environnement de telle sorte que puissent se déployer dans toute leur efficacité les mécanismes de marché assurant ainsi une allocation optimale des ressources. L'approche néoclassique propose plutôt de créer des marchés grâce à l'instauration de taxes, de permis échangeables et autres ayant pour but de protéger l'environnement ; il s'agit de ce qu'on appelle communément les instruments économiques de protection de l'environnement. Dans les deux cas, le niveau optimal de protection de l'environnement résulte d'une dynamique de marché, ce qui traduit une préséance absolue de la logique économique, considérée valable et légitime, sur la dynamique écosystémique. Celle-ci n'est prise en compte qu'à travers les effets qu'elle peut avoir sur l'ordre économique.

Par ailleurs, même si elle propose la création de marchés dans le cas exceptionnel et particulier de l'environnement, l'approche néoclassique n'en reconnaît pas moins le caractère auto-institué du marché pris dans son sens plus général. À l'instar de l'école des choix rationnels, elle adhère sans réserve à l'autorégulation du marché dans sa conception.

Cette conception de l'économie est intéressante non pas dans la mesure où elle permet effectivement d'harmoniser les deux logiques, mais parce qu'elle met l'accent sur le caractère essentiellement social et conventionnel d'une économie qui perd dès lors sa valeur absolue à titre de principe organisateur de la société. En conséquence, c'est à travers la conclusion de nouveaux compromis sociaux et la transformation des valeurs environnementales que l'on peut espérer modifier le

cadre économique. À l'opposé, plusieurs courants hétérodoxes avancent l'idée que l'économie repose sur une série d'institutions sociales qui sont autant de convention ou de compromis entre les acteurs sociaux.

2.3. Développement durable comme complémentarité

Cette troisième conception du DD qualifiée de progressiste, adoptent une approche orthodoxe tridimensionnelle, se caractérise précisément par la reconnaissance d'une dimension sociale autonome dont l'intersection avec les dimensions environnementales et économiques délimite la notion du DD (Vaillancourt, 2004). Cette approche reconnaît la non-substituabilité des dimensions sociale, écologique et économique. Ainsi, les trois précédentes dimensions se voient autonomes et complémentaires l'une pour l'autre pour garantir un DD. Selon cette perspective écologique, les principes sur lesquels repose la notion de DD sont donc l'équité, l'efficacité et l'intégrité.

Cette conception tripolaire popularisée par l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UMCN) correspond à la définition la plus couramment admise du DD. Elle est reprise par plusieurs organismes. Avec sa prise en compte de la dimension sociale, la définition tripolaire du DD, elle s'affiche généralement comme la conception la plus progressiste. Elle met l'accent sur les besoins fondamentaux et l'équité, et renouvelle l'importance du milieu naturel comme contenant. Une conception multidisciplinaire hétérodoxe adoptée par les économistes écologiques partisans d'une approche de durabilité dite forte.

Toutefois, en y regardant de plus près, cette conception recouvre elle aussi des positions idéologiques très différentes. La signification et les implications d'une définition tripolaire du DD varient considérablement selon la définition, l'autonomie et la priorité accordée à chacune de ces trois composantes (Gendron et Revéret, 2000, cités par Belem, 2010).

Le DD en tant que révolution constitue bien davantage une rupture paradigmatique (Lauriol, 2004, P.139) à l'intérieur de laquelle pourront se nouer de nouveaux compromis qui tiendront compte des contraintes écologiques et sociales.

3. Branches d'analyse du DD

La science économique, par l'intermédiaire de différents courants de pensée économiques notamment classique et néoclassique, contribue à l'émancipation de la notion du DD, enrichissant ainsi le débat de ces différents points de vue.

Suite à l'annulation des accords de Bretton Woods, deux mouvements opposés, et donc forcément conflictuels, se dessinent (Burgenmeier, 2005, P. 36). Le premier vise à généraliser le principe du marché efficient, celui qui déclare notamment le régime de change flottant, comme le nouvel ordre mondial, qui fera la promotion du marché efficient à l'échelle mondiale et débouche sur le consensus de Washington. Le deuxième tourne résolument vers la problématique environnementale pour en faire un élément incontournable dans le nouvel ordre économique mondial et donne naissance à la théorie hétérodoxe qui prône le DD.

Le premier mouvement partant de principe que les objectifs contenus dans le consensus de Washington peuvent évoluer pour donner lieu à des règles de gouvernance souples, tenant compte des différences institutionnelles entre pays. Ce mouvement conclut à la nécessité de poursuivre un sentier de croissance aussi

élevé que possible. Le deuxième mouvement cherche à concilier la croissance économique avec la réduction de la pauvreté et de la pollution. Il débouche sur une réforme plus radicale des institutions internationales, en réclamant de rendre le concept du DD opérationnel (Burgenmeier, 2005, P. 36).

Trois branches d'analyse peuvent être distinguées : l'économie du marché efficient, l'économie de l'environnement et l'économie écologique. Ces trois branches témoignent les divergences (selon les priorités) dans la mise en place pratique d'une politique de DD.

3.1. Économie du marché efficient

Du point de vue du marché libre, il a été soutenu que les politiques spécifiques pour un DD étaient inutiles, car l'ingéniosité humaine serait à la hauteur de la tâche de faire face aux problèmes de croissance et du développement.

Une telle approche renvoie aux économistes classiques optimistes, classés parmi les économistes orthodoxes. Adam Smith par exemple, en s'appuyant sur la notion de la main invisible autorégulatrice du marché, était confiant en la croissance économique, et il conçoit la croissance de la population comme un complément de la croissance économique, elle-même créatrice de richesses, d'emploi et vecteur d'amélioration du niveau de vie. Elle est ainsi la condition nécessaire du progrès et de la stabilité sociale. Les partisans de cette approche jugent que le DD s'imposera par la force des choses (Billaudot et Destais, 2009), fondant ainsi la version ultralibérale telle que définie précédemment.

Cette branche considère que le progrès technique peut résoudre les problèmes environnementaux dans un contexte de marché concurrentiel. Ce courant de l'efficacité économique (laisser faire le marché) et son instrument privilégié l'analyse coûts/bénéfices. Cette conception se fonde sur l'utilitarisme et sur les droits de propriété (Bontems et Rotillon, 2007). La disparition progressive des ressources naturelles modifie la valeur de leur prix sur le marché. La variation de ce prix incite les acteurs du marché à adapter leurs comportements. Les producteurs intègrent de nouvelles technologies et les consommateurs, à leur tour, adaptent leur consommation en fonction des changements de prix. Comme son nom l'indique, l'économie du 'marché efficient' repose sur la régulation économique de l'environnement par le marché. Il suffirait ainsi de faire confiance au marché pour nous protéger des dégradations de l'environnement.

Selon le premier théorème de l'économie du bien-être, tout équilibre concurrentiel est un optimum de Pareto (situation de référence de la théorie économique) : il n'y a pas de justification à l'intervention des pouvoirs publics dans l'économie, à condition de respecter le caractère concurrentiel des marchés et de laisser le système de prix opérer les ajustements. Ceci n'est cependant vrai qu'en l'absence de toute défaillance de marché. Toutefois, l'équilibre marchand n'est pas nécessairement optimal d'un point de vue social ou environnemental. La recherche de l'optimum se déroulant dans le cadre strict des échanges marchands, certains effets qui ne sont pas affectés d'une valeur, sont complètement écartés de la recherche d'efficacité alors même qu'ils sont susceptibles d'affecter l'utilité des agents économiques.

3.2. Économie de l'environnement

Elle est une branche de l'économie qui traite d'un point de vue théorique des relations économiques entre les sociétés humaines et l'environnement, une vision exclusivement économique de la protection de l'environnement (Mulder, Jeroen & Vandenberg, 2001). Cette approche développée par l'orthodoxie néoclassique défend les idées de la croissance durable qualifiée de durabilité faible. La poursuite de la croissance économique reste possible malgré les contraintes environnementales. Elle est fondée sur deux piliers fondamentaux : 1) la théorie du comportement humain fondée sur les axiomes des décisions de consommation, et 2) la théorie de la production incarnée par les notions de concurrence parfaite et de répartition fondée sur la productivité marginale. Elle se base sur le principe que le prix, sur un marché équilibré, est un signal de rareté qui résume toute l'information nécessaire (Raffinot, 2016). Contrairement à l'approche de marché efficient, elle admet qu'il convient d'apporter des correctifs au fonctionnement du marché. L'économie de l'environnement traite des modalités selon lesquelles peuvent être gérés (et éventuellement tempérés) les rejets, pollutions ou nuisances qu'entraînent les activités économiques et l'épuisement des ressources naturelles. Elle s'inscrit toujours dans la cadre de la théorie économique dominante.

L'économie de l'environnement est la recherche d'une efficacité nouvelle et réelle qui intègre les interactions entre les intervenants et l'environnement. Une économie traditionnelle qui tiendra compte des variables environnementales.

Elle constitue un champ voisin, mais distinct, de l'économie écologique. Elle s'imprègne de l'économie du marché efficient tout en considérant le milieu naturel comme externe au fonctionnement des marchés. Le DD ne s'imposera pas par la force des choses (marché concurrentiel) et l'intervention de l'État est primordiale, fondant ainsi la version sociale libérale de néolibéralisme telle que définie précédemment. Elle prend en considération la mesure du coût environnemental de l'exploitation des ressources et de l'activité économique. elle prône l'intervention étatique par incitation et elle soutient la promotion d'instruments conformes au marché, comme les taxes et les subventions pour l'environnement et les droits de propriété sur la faune et la flore (Ais & Chiroleu, 2001).

La croissance sans précédent des trente glorieuses a stimulé les attentes d'une croissance économique illimitée et d'une prospérité sans cesse croissante. Les économistes traditionnels de l'école néoclassique orthodoxe étaient conscients des problèmes de durabilité liés à la consommation massive de ressources, mais supposaient que, une fois qu'un produit ou un intrant se raréfierait, de nouvelles technologies seraient introduites pour économiser l'intrant rare. Lorsqu'il est coûteux d'extraire la ressource au-delà d'une certaine quantité, l'offre est elle-même conditionnée par le prix. Dans une perspective dynamique, deux choses déterminent la dynamique du prix d'une ressource naturelle et donc son rythme d'épuisement. Cette branche d'analyse du DD aboutira à une approche dominante qualifiée de durabilité faible.

3.3. Économie écologique

En plus des deux branches d'économie des ressources naturelles et d'économie de l'environnement, et qui appliquent toutes deux les méthodes d'analyse économique néoclassique à des problèmes d'environnement, une troisième branche, l'économie écologique, a vu le jour à la fin des années quatre-vingt.

Selon R. Passet (1979, P. 11), l'économie écologique trouve ses fondements dans la confrontation des lois physiques (écologiques et thermodynamiques) et des modèles de croissance économique. Cette approche défend les idées de la décroissance et de la durabilité forte. Elle souligne la capacité d'assimilation limitée des écosystèmes et conteste que les substitutions entre les actifs naturels et le capital manufacturé soient toujours possibles (Beaumais et Chiroleu, 2001 P. 11). Le concept de soutenabilité forte est associé à cette nouvelle discipline.

L'économie écologique est une branche de l'économie qui joue pleinement le jeu du DD en l'abordant sous plusieurs dimensions. Elle se veut combiner plusieurs instruments afin d'initier une stratégie globale. L'environnement est une priorité et ce sont aux activités économiques de s'y adapter. Le progrès économique n'est pas exprimé exclusivement par croissance économique, mais aussi par le respect de la nature et la réduction des inégalités sociales puisque ces trois dimensions sont interdépendantes. Le fonctionnement des marchés est considéré comme externe au milieu naturel et comme socialement construit. En l'occurrence, l'économie écologique fournit une justification à la version interventionniste de social-libérale de néolibéralisme, notamment l'école de Londres.

Les partisans de l'école écologique présentent certaines divergences à travers les trois écoles qui la composent. Selon l'école de Londres, le DD passe par l'intervention publique. L'école de l'écologie industrielle, un changement institutionnel spontané assurera le DD. L'école américaine, l'analyse diffère totalement, se rapproche plus de la vision décroissance, seule une économie stationnaire permettra le DD.

L'économie écologique est particulièrement intéressante pour analyser les critères de durabilité. La prise en compte de la complexification des sociétés humaines ; une organisation de la production, de la répartition et de la consommation selon une démarche socioéconomique solidaire sur la longue durée ; la prise en compte d'un niveau global, et de nouveaux problèmes pour les sociétés humaines qui doivent résoudre en tenant compte de leurs différences culturelles, spatiales, sociales.

4. Développement durable et valeur

Le DD, lors de sa conception, peut être aperçu comme une valeur nouvelle issue d'un processus de négociation coopérative (Boutaud, 2002 cité par Lourdel, 2005). La notion de la valeur fascinait les fondateurs de l'économie politique classique au moment de l'émergence de la rationalité économique, elle disparaîtra ensuite (Harribey, 2002). L'émergence du DD fait ressusciter la notion de la valeur en tant que thème de discussion. Le capitalisme tente de répondre à la surexploitation continue des ressources naturelles imposée par une croissance

économique orientée par la recherche de profit et de plus en plus dévastateur et pollueur. Ce débat sur la valeur renvoie à reformuler la crise sociale et la crise écologique comme une crise de la valeur.

Le concept de soutenabilité est miné par une confusion théorique : entre richesse et valeur au sujet de la nature. Confusion à prendre au sérieux, car c'est sur elle que s'appuient les théoriciens libéraux pour essayer de donner de la légitimité à la marchandisation et à la privatisation de la nature. En économie, la notion de DD ressuscitera la réflexion sur les conflits de valeur. Elle traduit une pluralité d'approches de la valeur et une pluralité d'articulations de la valeur d'usage au sens économique et de la valeur d'existence ou de non-usage au sens éthique (Abdelmalki & Mundler, 2010, p. 41) (voir également, Pearce et Turner, 1990). Trois approches peuvent être différenciées comme suite :

4.1. Hégémonie de la valeur économique.

Comme déjà mentionnée, la problématique libérale, pour rendre le développement plus durable, consiste à généraliser encore davantage le principe du marché afin que l'allocation des ressources rares continue de se faire sur la base unique des contrats de droit privé. Cette logique conduit à la création d'un nouveau marché des droits à polluer. Puisque, selon les classiques, la valeur provient du marché et de lui seulement.

Selon cette première approche, adoptée par la branche de l'économie du marché efficient, la valeur résulte que du marché. Elle est basée sur la vision classique qui s'intéresse principalement à la valeur des biens marchands. Ce qui permet de définir une exploitation optimale des ressources naturelles au même titre que les facteurs de production habituels, travail et capital, à condition de privatiser les éléments jusque-là en libre accès. Alors, ressources naturelles, travail et capital sont considérés comme substituables. La nature est instrumentalisée et l'être humain est soumise aux impératifs de la rationalité économique puisqu'il y a que la valeur économique qui est accordée.

Le fondement de cette conception tient dans une conception du bien-être mesuré en termes de croissance de la consommation par habitant. La finalité et le moyen sont donc un accroissement des valeurs d'échange dont le support est constitué de valeurs d'usage matérielles et/ou symboliques. Le temps est traduit par un taux d'actualisation des valeurs d'échange, confondant l'horizon économique tout au plus éloigné de quelques décennies correspondant à la durée de vie du sujet économique et l'horizon physique et biologique de la biosphère et des espèces vivantes, sacrifiant ainsi celles-ci ainsi que les générations futures.

4.2. Hiérarchie incertaine entre valeur économique et éthique.

Dans cette seconde approche, la valeur d'échange liée à la valeur d'usage (valeur économique) résulte du marché, mais des procédures doivent être mises en œuvre pour rendre compte de la valeur d'option et de la valeur dite intrinsèque, c'est-à-dire de la valeur écologique, de legs et d'existence.

En plus de la valeur économique marchande, les actifs naturels expriment d'autres valeurs d'ordre éthique non négligeables. Une valeur d'option est accordée à la conservation d'un actif en vue d'un usage futur déjà connu ou une valeur quasi-option lorsque l'intérêt n'est pas encore démontré. Une valeur intrinsèque liée aux notions de justice, de droit des générations futures ou de respect de la nature ; elle

permet de justifier la protection d'espèces ou de sites naturels connus. Une valeur de legs est liée au fait de transmettre un patrimoine aux générations futures. Une valeur d'existence (aménité) elle est simplement liée au fait d'existence d'un actif naturel.

Les ressources naturelles et le capital ne sont pas substituables parfaitement. La notion d'irréversibilité est reconnue. La valeur économique ne peut donc représenter la valeur éthique constituée par la reconnaissance de l'existence de ressources naturelles et d'espèces vivantes. La notion de patrimoine naturel est alors forgée, mais sans pour autant résoudre la contradiction entre, d'une part, la nécessité de transmettre aux générations futures ce patrimoine pour des raisons de nécessité physique ou pour des raisons symboliques, le patrimoine étant fondateur d'identité et de différenciation sociale, et d'autre part, la nécessité de l'utiliser comme instrument d'adaptation et de développement humain. Selon Godard et Salles (1989), cette contradiction se manifeste parce que la seconde nécessité peut menacer la première. La valeur intégrant les coûts sociaux n'élimine pas cependant le déséquilibre écologique défini par un stock constant de capital physique.

4.3. Primauté de la valeur éthique.

Cette troisième approche considère le DD comme un choix éthique, un ensemble de jugements normatifs. Il s'agit d'un développement qui respectera un certain nombre de critères d'ordre éthique. Ce de choix valeur éthique peut porter sur le niveau des inégalités inter et intragénérationnelles, sur le niveau d'utilisation des ressources naturelles, sur la pondération entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux, etc. (Timothée. 2009).

La valeur économique est une catégorie sociale parce que l'économie s'insère dans la société humaine, qui elle-même s'inscrit dans la biosphère. Lorsque des choix entre générations sont en cause, le prix doit céder à la norme et de reconnaître la primauté de la valeur éthique qu'exprime alors la norme. La rationalité de la reproduction des systèmes vivants fonde une nouvelle éthique dont les valeurs ne sont pas réductibles à l'économie et qui peut s'exprimer autrement par deux principes.

Premièrement, les écosystèmes ont une existence qui ne peut être mesurée en termes marchands et dont le respect est un principe de vie et non un principe économique. Deuxièmement, la reproduction des systèmes vivants inclut le respect de la vie des êtres humains, dans ses formes matérielles et culturelles. L'articulation de ces deux derniers principes commande une organisation sociale qui économise les ressources naturelles en cessant de faire de l'augmentation de la consommation par habitant l'objectif ultime, et qui économise l'homme dont l'effort productif est représenté par son travail.

L'économiste écologiste A. Lipietz (1997) définit une nouvelle valeur dite la "*valeur soutenable*"; lorsque l'ensemble des coûts externes est englobé. Les valeurs qu'il s'agit de promouvoir renvoient à des rapports sociaux dans lesquels la préservation des conditions de reproduction des systèmes vivants deviendrait possible.

La définition d'un optimum social passe alors par : la minimisation de la consommation des ressources naturelles, internaliser les externalités qui sont partie intégrante du coût de production global social, c'est-à-dire de la valeur

économique, l'augmentation de la productivité ne se ferait que dans le respect des conditions écologiques. En définitive, la valeur économique diminue pour que les valeurs éthiques soient respectées.

5. Approches du développement durable

Cette dernière section va nous permettre de savoir comment les différentes visions économiques sur le sens du DD, présentées précédemment, peuvent influencer la manière de concevoir et de mettre en œuvre la durabilité.

En effet, le dualisme entre les économistes orthodoxes et hétérodoxes conduit à la discussion sur les aspects spécifiques de la durabilité : sur le sens et le contenu. Cette discussion est liée à la [...*la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins*] (CMED, 1987, p.43). Les interprétations économiques donnèrent naissance à deux grandes familles d'approches du DD: faible et forte soutenabilité. L'usage des termes «fort» et «faible» se réfère ici au degré d'exigence des hypothèses. Dans le débat divergent entre les deux interprétations économiques de la durabilité, il s'agit de la recherche de trajectoires optimales d'allocation intergénérationnelle des ressources, de ce qui devrait être durable. Dans ce débat, l'économie a une représentation particulière qui se traduit, d'une part, par l'allocation intertemporelle des ressources, et, d'autre part, par la prise en compte d'interactions entre environnement et consommation.

5.1 Approche de soutenabilité faible

Cette conception du DD, dite utilitariste, place l'économie au centre des préoccupations. Elle dérive des idées des économistes classiques optimistes de XVIII^e siècle. L'essence de l'anthropocentrique est une attitude que l'homme est au-dessus de la nature et peut réorganiser à sa propre mesure pour le faire autant que possible (Seghezzeo, 2009). Dans ce cas, nous parlons de la durabilité du système humain (Gilberto, 2003, P. 13). Le capital environnemental n'a de valeur que par les services qu'ils rendent à l'homme, il n'a pas de valeur d'existence. Ainsi les ressources naturelles non renouvelables peuvent être totalement utilisées dans la mesure où elles sont transformées en capital bâti transmis aux générations futures, ayant une valeur économique, du moment que la somme totale des stocks reste inchangée. Ainsi, selon cette conception, il est possible de détruire le stock de capital environnemental, s'il est substitué par des technologies qui fournissent les mêmes services. Elle considère l'environnement comme infime devant le champ économique.

Elle est qualifiée par H. DALY de durabilité 'faible' parce que les exigences en matière de préservation des ressources (des capitaux : économique, social et environnemental) sont faibles. «*Les objectifs sociaux peuvent être compensés par une bonne performance environnementale qui elle-même peut céder le pas à d'excellents résultats économiques* » (Gendron et Revéret, 2000, cité par Belem, P. 61).

Les néoclassiques définissent la durabilité faible selon l'idée d'utilité, « *...l'utilité ou la consommation ne diminue pas au fil du temps* » (Pezzey, 1997). Les économistes néoclassiques remplacent les termes «besoins et satisfaction» de la définition Brundtland de DD par le concept économique de 'l'utilité'.

Dans les modèles de Solow et Stiglitz, une fonction de production de type Cobb-Douglas est utilisée. Les économistes doivent déterminer les intrants dans cette fonction, puis élaborer une règle pour assurer au moins une utilité non déclinante pour une longue période finie. Selon Solow, 1974, le seul moyen d'assurer une consommation non décroissante est d'avoir un stock de capital global constant. Dans l'expression DD, cette approche se focalise sur le terme développement lui-même associé à la croissance et plus particulièrement à la croissance économique. Puisque le DD est assimilé à la croissance par les néoclassiques.

Solow (1974, 1986), Dasgupta et Heal (1974, 1979), Pezzey (1989) et Smulders (1998) interprètent la durabilité comme la contrainte de non-décroissance de génération en génération en termes de bien-être par tête (Costes, Martinet et Rotillon, 2003, P.02). Ainsi, une génération souhaitant élever son niveau de vie ne pourrait le faire que si cette amélioration est possible pour toutes les générations suivantes. Pour la théorie de la croissance optimale, il s'agit de transmettre de génération en génération un capital donnant accès à un niveau supérieur de consommation. Solow voit l'exigence de durabilité comme un impératif de préservation indéfinie des capacités productives des sociétés humaines. C'est dans ce cadre que se pose le débat sur la substituabilité des différentes formes de capitaux (environnementaux et économiques). La formulation du problème se fait par l'optimisation de la somme des utilités actualisées de la consommation des générations. L'utilité découle uniquement de l'utilisation de la ressource et aucune valeur n'est accordée à l'existence du stock lui-même.

Cette approche est la plus courante dans le droit positif et les politiques publiques. Selon des chercheurs, cette conception de la durabilité est celle qui prévaut dans beaucoup d'organisations internationales (NU, BM, WBCSD) et aussi dans l'Union européenne (Halacheva, 2007 p. 16). Un indicateur de mesure de la durabilité faible est proposé par la Commission Stiglitz ; l'Épargne Nette Ajustée (ENA), où les trois formes de capital (économique, environnemental et social) sont interchangeables.

Depuis les années 1970 (Solow, 1974, 1986, Hartwick, 1977, 1978), la théorie de la croissance néoclassique présentait des modèles capables d'atteindre l'équité intergénérationnelle «durabilité Hartwick-Solow» et «durabilité hicksienne» (Common et Perrings, 1992). Des modèles qualifiés, en 1994, par l'écologue H. Daly par faible durabilité également nommée «durabilité économique» (Youngho, 2011, P. 2).

L'autre argument de départ de la foi que donne l'approche de durabilité faible à la croissance économique est la règle du Kuznets. En effet, la courbe environnementale du Kuznets, qui prend la forme de « U » inversé, met en évidence à travers des études empiriques le lien entre le niveau de pollution et le niveau de revenu (la croissance). Selon cette courbe de Kuznets des années 1990, la dégradation de capital environnemental diminuera significativement lorsque nos économies entreront dans la phase de postindustrielle caractérisée par un niveau élevé de revenu. Durant cette phase postindustrielle, les dégradations environnementales diminuent avec l'augmentation de revenu par habitant, contrairement aux deux autres phases. Contrairement aux conclusions du rapport

Meadows, la croissance n'est alors pas le problème, elle est la solution, car elle nous apporte des richesses qui peuvent être réinvesties dans la R&D.

Au sein de modèle des théories de la croissance, qui nie ou minimise l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation des écosystèmes, Hotelling, Hartwick..., ont développé, depuis 1931, l'approche de la soutenabilité faible en intégrant l'environnement dans le modèle d'équilibre général Walrasien (Harribey, 1997). Les externalités sont prises en compte. Ils vérifient si les trajectoires optimales d'évolution de l'économie permettent, ou non de maintenir constantes les utilités ou les consommations par tête des différentes générations.

L'analyse de la contribution de la durabilité faible peut se faire sous deux principes fondamentaux qui constituent la colonne vertébrale de l'approche : la substituabilité des capitaux et le rôle de progrès technique.

La soutenabilité faible, fréquemment baptisée règle dite de HHS (Hicks, Hartwick, Solow), basée sur le modèle de Solow-Hartwick (Solow, 1974 et 1986) et Hartwick (1977, 1978). Selon la Règle d'Hartwick, toute richesse créée grâce à l'exploitation des ressources non renouvelables doit être en partie réinvestie dans la R&D destinée à créer des innovations (capital bâti) qui se substitueront au capital naturel détruit. Cette règle explore le principe de substituabilité entre les types de capitaux. Elle veille à assurer une trajectoire optimale d'évolution de l'économie en permettant de garantir des consommations par tête constantes à travers les générations. Elle montre qu'une économie peut atteindre l'équité intergénérationnelle en s'appuyant sur la règle d'Hartwick.

En 1977, Hartwick propose une règle de compensation intergénérationnelle ; « les rentes prélevées au fur et à mesure de l'épuisement des ressources naturelles doivent être réinvesties dans le capital bâti qui remplacera le capital environnemental épuisé ». Ce modèle a engendré la règle Solow-Hartwick d'épargne-investissement qui permettrait de maintenir une consommation constante au cours du temps. Cette règle de récompensations fait l'hypothèse implicite d'une substituabilité quasi illimitée entre le capital environnemental et le capital bâti. On parle d'une approche très faible de la durabilité lorsque les capitaux manufacturé et humain peuvent se substituer parfaitement l'un à l'autre (Gilberto, 2003, P. 13).

Si cette règle est adoptée et que le stock de ressource est extrait selon la règle d'épuisement optimal de la Rente d'Hotelling de 1931, le maintien d'une consommation constante et l'accumulation du capital bâti compenseraient tout juste l'épuisement de la ressource... Si l'on élargit la règle de Solow-Hartwick à l'ensemble du capital, on obtient la condition de la règle HHS (Hicks, Hartwick, Solow). Cette règle suppose une substituabilité parfaite entre les différents types de capitaux (Commenge, 2009). Cette substitution peut être globale ou absolue. Une substituabilité imposée par l'existence d'une tension potentielle entre le caractère épuisable de certaines ressources naturelles et l'infinité des générations qui peuvent *a priori* en tirer un bénéfice (Figuières, Guyomard & Rotillon, 2007, P.79).

Avec le progrès technique, les néoclassiques admettent une diminution de capital environnemental, puisqu'il permettra de compenser l'épuisement d'une ressource par deux façons. Premièrement, en optimisant son usage, deuxièmement,

par l'invention des substituts artificiels. Par hypothèse, ces auteurs confirment que le progrès technique sera toujours capable de modifier les processus productifs dans un sens de moins en moins polluant et de plus en plus efficace. Les pertes en volume dans le stock seront récompensées par le progrès technique qui améliore les rendements donc d'utilité. Le progrès technique permet l'amélioration de l'usage de la ressource (une même quantité de ressource fournit plus de bien-être). Le progrès technique permet aussi d'inventer et de développer des procédés inédits et des substituts artificiels. Par exemple, produire de l'électricité en exploitant l'énergie solaire au lieu de consumer de charbon ou de gaz naturel.

En prolongeant les travaux de Stiglitz, 1974, qui souligne que le facteur de progrès technique peut compenser l'épuisement d'une ressource en optimisant son usage, la recherche de trajectoires optimales d'allocation intertemporelle des ressources permettant de garder certaines variables non décroissantes nécessite d'intégrer le rôle du progrès technique. Ce progrès technique devient alors un élément fondamental jouant sur la vitesse d'utilisation de la ressource. Si Hartwick étudie la durabilité comme la non-décroissance de la quantité de capital à consommer, Stiglitz et Solow l'étudient comme la non-décroissance de niveau d'utilité que procurera ce capital, donc de bien-être futur. Ainsi, les néoclassiques traduisent l'idée de durabilité par la consommation non décroissante et par le niveau d'utilité non décroissant. Le problème de durabilité, suivant l'approche néoclassique, est alors un problème de maximisation de l'utilité totale (approchée par la consommation totale) pendant un temps infini. Ainsi, il suffirait, pour que le développement soit durable, que la croissance du capital total soit plus grande ou égale à zéro.

5.2. Approche de soutenabilité forte

En parfaite opposition à l'approche de durabilité faible et au contre-pied de la posture épistémologique des néoclassiques:

Cette vision plus élargie, dite biocentrique ou écocentrique, naît des critiques du modèle néoclassique et de la reconnaissance de l'importance des flux non monétarisés. Elle part de l'hypothèse, comme le suggérait déjà A. Marshall en 1920 et les physiocrates auparavant, que le capital environnemental est un capital spécifique en constituant un système intégré de support à la vie (Abdelmalki & Mundler, 2010, P.79). Ici, nous parlons de la durabilité du système écologique (Gilberto, 2003, P.14). Elle dérive de certaines idées des économistes classiques pessimistes de XVIII^e siècle, Malthus, Ricardo... aujourd'hui regroupés sous la discipline de l'économie écologique. Cette dernière est construite autour de quelques principes communs : pluralisme de la valeur, pluralisme méthodologique, évaluation multicritère, connaissance des interdépendances entre les trois sphères de DD, etc. (Abdelmalki & Mundler, 2010). L'irréversibilité des phénomènes biophysiques est prise en compte, les bouleversements provoqués par l'utilisation des ressources naturelles peuvent conduire à des irréversibilités graves; extinction des espèces et des ressources, dégradation des systèmes naturels...(Godard et al, 1991) ainsi, la seule croissance économique, donc l'accroissement du capital bâti et financier, ne peut assurer un DD. Les trois capitaux sont alors complémentaires et non substituables. Les capitaux humains, sociopolitiques et naturels sont des facteurs explicatifs puissants de la satisfaction de vie subjective, reléguant le rôle

du capital bâti au troisième plan (Saamah, Thompson et Marks, 2008). Les écologiques renoncent au bien-être utilitariste et marchand des néoclassiques pour le remplacer par des considérations d'équité intergénérationnelle (Abdelamalki & Mundler, 2010, P.52).

Cette approche propose un modèle bioéconomique hiérarchisé où l'économie est considérée comme un sous-système d'un système plus englobant constitué par l'ensemble des activités humaines, lui-même compris dans le système plus vaste de la Biosphère (Passet, 1979, P. 11).

La durabilité vue par les écocentrismes ou les bioéconomistes correspond à une nouvelle grande question pluridisciplinaire (sciences du vivant, des sciences économiques et sociales) contrairement à la vision monodisciplinaire (purement économique) des néoclassiques. C'est une rupture dans le champ du discours scientifique. Le DD impose une nouvelle réflexion qui conduit à une certaine remise en cause de l'idée de progrès et remet en cause nos idées reçues sur le développement» (Vivien, 2009, P. 79).

La durabilité forte est définie par quatre conditions fortement corrélées ; faible substituabilité, irréversibilité, seuil critique et non-monetisation (Figuère et al, 2014, P. XXI). L'analyse de modèle de durabilité forte, qui bouleverse la posture épistémologique des néoclassiques, doit se faire sur plusieurs niveaux. D'une part, par des principes entendus comme des règles minimales de prudence telles que ; l'incertitude, la précaution et la spécificité liées au capital naturel et au progrès technique. D'autre part, par l'analyse fondée sur les lois de la thermodynamique de laquelle découlent d'autres principes tels que ; capital spécifique, capital critique, l'insubstituabilité et l'irréversibilité des phénomènes.

L'insubstituabilité entre les capitaux constitue le principe de base de l'économie écologique. Ils constituent la base d'appui de réticence aux effets bénéfiques du progrès technique et de la substituabilité entre capital bâti et naturel. Les économistes écologiques mettent en lumière les limites de la confiance en la technologie (Belem, 2010). La combinaison entre incertitude et irréversibilité préconise le principe de précaution dans la mesure où les équilibres des systèmes naturels sont fragiles et instables. Ce principe de précaution renvoie à l'orientation des choix vers les options permettant la conservation des potentiels de choix offerts aux générations futures.

Le progrès technique apporte des solutions, mais il induit aussi des problèmes dans les domaines de la santé et de l'environnement. En conséquence, le modèle de soutenabilité forte est caractérisé par la nécessité de maintenir, à très long terme, un stock de capital naturel critique, qui doit à tout prix être préservé et dont les générations futures ne sauraient se passer. Les économistes écologiques avancent l'idée que les capitaux environnementaux, sociaux et économiques ne sont pas parfaitement substituables, mais que, le plus souvent, ces différents types de capitaux sont complémentaires.

Conclusion

Le débat économique sur le contenu de la notion du DD n'est pas encore achevé, il a besoin d'être affiné. Il reste beaucoup à faire pour son opérationnalisation. En effet, le débat économique révèle de multiples divergences, des fois mêmes de contradictions, notamment entre les approches orthodoxe et hétérodoxe, mais les préoccupations environnementales faisaient désormais partie des discours sur le progrès. En effet, ce débat nous a montré une divergence et un manque de consensus entre les points de vue des théoriciens notamment entre les ultralibéraux partisans de marché efficient et les « ultr-écologiques » partisans de durabilité forte. Ces clivages entre les trois branches influencent la mise en œuvre et la mesure du DD. Le débat sur le contenu et l'opérationnalisation peut donc se comprendre comme des visions différentes de ce côté pratique du DD, c'est-à-dire une interprétation de l'objectif exact à atteindre et le processus pour l'atteindre.

Le DD apparaît comme une reformulation de l'approche positiviste du progrès sans écarter les avantages généraux du progrès scientifique et technique. Une alternative à l'option négativiste de croissance zéro. Le concept de DD est un compromis entre croissance et conservation. Comme tout compromis, le DD n'a pas été pleinement adopté par les deux parties dans le débat sur la croissance et la conservation, en particulier ceux qui représentent des positions extrêmes.

Un développement durable est finalement un choix éthique. Il est durable un développement qui respectera un certain nombre de critères d'ordre éthique. Ce choix peut porter sur le niveau des inégalités intragénérationnelles, sur la confiance accordée au progrès technique, sur la pondération entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux, etc. Finalement, le DD introduit dans la théorie de la valeur un ensemble de jugements normatifs. Un DD sera un développement juste selon différents critères. Pour le définir, il faut donc rentrer dans la description de ces jugements dont nous avons repéré la diversité précédemment. Cela conduit à une variété considérable d'interprétations qui peut laisser perplexe.

Références bibliographiques :

- Abdallah S., Thompson S., Marks N. (2008). Estimating worldwide life satisfaction. *Ecological Economics*, vol. 65, issue 1, pp. 35-47.
- Abdelmalki L. & Mundler P. (2010). *Économie de l'environnement et développement durable*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Ariès P. (2007). *La décroissance, un nouveau projet politique*. Paris : Golias.
- Baumgärtne, S. & Quaas, M. (2010). Qu'est-ce que l'économie de durabilité ?, *Économie Ecologique*, Volume 69, numéro 3, 15 janvier, pages 445-450 .
- Beaumais O. & Chiroleu-assouline M. (2001). *Économie de l'environnement*. Paris : Bréal.
- Belem G. (2010). Du développement au développement durable : cheminement, apports théoriques et contribution des mouvements sociaux. *Les cahiers de la CRSDD*, N. 06.
- Billaudot B. & Destais G. (2009). *Les analyses de la durabilité en économie : fondements théoriques et implications normatives. Pour la suite du monde : Développement durable ou décroissance soutenable ?* Montréal : HEC Montréal.

- Bontems PH. & Rotillon G. (2007). L'économie de l'environnement. Paris : troisième édition La Découverte.
- Burgenmeier B. (2005). Economie du développement durable. Bruxelles : De Boeck.
- Costes F., Martinet V. & Rotillon G. (2003). Développement durable et théorie de la croissance.
- Daly H. (1990). Award some operational principles of sustainable development. Ecological Economics, Volume 2, Issue 1. pp. 1-6.
- Figuières C. ; Guyomard H. & Rotillon G. (2006). Le développement durable : Que peut nous apprendre l'analyse économique ? 60e anniversaire de l'INRA. Académie d'Agriculture de France.
- Gilberto G. (2003). A systems approach to sustainability and sustainable development. Santiago, Chile: United Nations Publication.
- Godard O. & Salles J.M. (1989). Entre nature et société, jeux et enjeux des irréversibilités dans le champ de l'environnement. colloque international ; irréversibilité dans les modes de croissance ; institutions, techniques et économie, Paris: École des hautes études en sciences sociales.
- Guay L. et al (2004). Les enjeux et les défis du développement durable: connaître, décider, agir. Les presses de l'université Laval,. Consulté sur books.google.dz le 16/01/2018
- Halacheva P. (2007). Vers une nouvelle politique de développement durable de l'Union européenne ? Le défi régional. Institut européen des hautes études internationales.
- Lauriol J. (2004). Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine. Revue française de gestion N. 152/5. p. 137-150.
- Lipietz A. (1997). Le développement soutenable : histoire et défis, Paris : Conférence à l'ENSBA.
- Mulder P. ; Jeroen C. & VANDENBERGH J.M. (2001). Evolutionary Economic Theories of Sustainable Development". Growth and Change Vol. 32 p. 110-134; disponible sur www.research.vu.nl, consulté le 19/12/2017
- Passet R. (1979). L'économie et le vivant. Paris : Petites éditions Payot.
- Pezzey J.C.V. (1997). Sustainability Constraints versus "Optimality" versus Intertemporal Concern, and Axioms versus Data. In Land Economics. Vol. 73, No. 4, Defining Sustainability, p. 448-466
- Raffinot M. (2016). Orthodoxie et hétérodoxie en économie du développement. l'économie politique, N. 072.
- Timothée O. (2009). Capital naturel, développement et durabilité à Madagascar et au Mozambique. Université Paris IX Dauphine : Economies et Finances.
- Vaillancourt J.-G. (2004). Action 21 et le développement durable: après Rio 1992; 67-79. Guay, L. et al. Les enjeux et les défis du développement durable: connaître, décider, agir. Les presses de l'université Laval, consulté sur books.google.dz le 16/01/2018.